



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 4 mars 2022

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Hébergement d'Ukrainiens déplacés

La guerre entamée sur le sol de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes, dont de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants. Comme l'a indiqué le Président de la République, « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

En Haute-Marne, les services de l'État se mobilisent aux côtés des collectivités et des associations pour recenser les propositions d'hébergement des Ukrainiens déplacés qui se présenteraient sur le territoire.

Un courrier émanant des ministres concernés par cette action a été transmis le 1^{er} mars aux élus du département et des précisions viennent de leur être adressées concernant le recensement des capacités d'accueil mobilisables.

Ainsi, les offres émanant de personnes morales (collectivités, associations, entreprises) doivent être collectées par les communes, via le formulaire numérique à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Ces ressources locales permettront de disposer d'un vivier de capacités d'accueil.

A noter que ce formulaire n'a pas vocation à être utilisé par les particuliers (un numéro de SIRET étant exigé pour instruire la demande).

Les particuliers qui souhaiteraient faire part de leur disponibilité pour accompagner les personnes déplacées d'Ukraine, sous la forme de parrainage citoyen, peuvent s'informer sur le site internet <https://parrainage.refugies.info/>

Les ressortissants ukrainiens sans solution d'hébergement qui se présenteraient sur notre territoire pourront se signaler 24h/24h par téléphone au 115 qui les orientera sur des places disponibles. Ils pourront également bénéficier d'un accueil physique auprès de l'association « la Passerelle » située à Chaumont (18, rue Félix Bablon - 52000), du lundi au vendredi :

- de 8h30 à 12h : pour les ukrainiens sans enfant,
- de 13h30 à 17h : pour les familles ukrainiennes afin d'apporter des conditions d'accueil spécifiques liées à la présence d'enfants.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE – 03.25.30.52.52 / 06.86.80.52.55